

Séance du Conseil communal du 28 avril 2021

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Centre de vaccination temporaire – SALLE SUDHAINA – Avenant à la convention d’occupation

Le site du Centre culturel SUDHAINA a été choisi par l’AVIQ afin d’accueillir un centre de vaccination contre la COVID-19. Une convention d’occupation d’espace dédié à la vaccination a été approuvée par le Conseil communal en date du 24/02/2021. Il est proposé au Conseil d’approuver l’avenant modifiant l’article 11 (traitant des assurances) de cette convention.

2. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Vente de terrains communaux situés rue Hector Moniotte à Lompret

Le Conseil est invité à approuver la vente de gré à gré par la Ville de Chimay des biens communaux sis : Commune de Chimay, 4ème division LOMPRET - Rue Hector Moniotte et cadastrés :

- Section A n°87g d'une contenance d'après cadastre de 2ha 34a 29ca, en nature de bois ;
 - Section A n°88 d'une contenance d'après cadastre de 12a 80ca, en nature de bois ;
 - Section A n°258e d'une contenance d'après cadastre de 66a 00ca, en nature de bois ;
- et ce au montant total minimum de 62.618,00 € (soit 2,00 €/m²).

La somme obtenue sera utilisée à la gestion foncière de la Ville de Chimay.

3. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Vente d’un bien communal non cadastré – Rue Lapeau à Virelles

Le Collège demande au Conseil de marquer son accord sur le principe de vente de gré à gré avec publicité du bien communal sis Commune de Chimay, division de VIRELLES, "cadastré ou l'ayant été Section B sans n°" situé rue Lapeau et disposant d'une superficie de 04 ares et 12 centiares. Le prix minimum de la vente est fixé à TRENTE EUROS du mètre carré (30,00€/m²). La somme obtenue sera utilisée à la gestion foncière de la Ville de Chimay.

4. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Convention relative au détournement partiel de la rue du Chalon et apport de terrain contre augmentation de participation dans le capital social du secteur d’activité « Le Chalon » de l’AIGT

Afin de permettre à l'AIGT (Association Intercommunale Générations Thiérache, anciennement l'AIHSHSN) de faire débiter ses travaux de construction de l'extension de la MRS, il convient de formaliser par acte authentique le transfert de propriété du terrain communal sis commune de Chimay, 1ère division de CHIMAY, cadastrée Section D partie des n° 427K10 et 427B7, d'une superficie de 34 ares 49 centiares.

La participation de la Ville de Chimay dans le capital social du secteur d'activité "Le Chalon" de l'AIGT sera augmentée du montant de la valeur vénale de ce terrain, soit de 56.908,50 € (16,50 €/m²). Il revient au Conseil d’approuver ce dossier.

5. MARCHES PUBLICS – Fournitures de sacs poubelles pour la Ville de Chimay. Approbation des conditions du marché

Le Collège propose au Conseil d'approuver le cahier des charges n° 2021-018 ORDI relatif au marché "Fournitures de sacs poubelles pour la Ville de Chimay" établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 24.793,38 € hors TVA ou 30.000,00 €, 21% TVA comprise réparti comme suit :

- 200.000 sacs poubelles jaune de 60 litres destinés à la population ;
- 25.000 sacs poubelles jaunes de 30 litres destinés à la population ;
- 20.000 sacs poubelles blancs de 100 litres destinés aux services communaux ;
- 7.500 sacs Gluttons destinés au service Glutton.

Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable et cette dépense sera financée par le crédit inscrit au budget ordinaire 2021 de la Ville de Chimay.

6. MARCHES PUBLICS – Marché de services pour le développement et la maintenance du projet Scouts toujours connectés. Approbation des conditions du marché

Le Conseil est invité à approuver le cahier des charges n° 2021-008 ORDI relatif au "Marché de services pour le développement et la maintenance du projet Scouts Toujours Connectés" établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 18.161,15 € hors TVA ou 21.975,00 €, 21% TVA comprise.

Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable et la dépense sera financée par subsides via le crédit inscrit à l'article 10401/742-53 du budget extraordinaire 2021 (n° de projet 20190039) de la Ville de Chimay. Ce projet est mené par la commune de Chimay mais concerne également, les communes de Froidchapelle et Momignies.

7. MARCHES PUBLICS – Accord-cadre fourniture de tarmac pour l'année 2021. Approbation des conditions du marché

Le Collège invite le Conseil à approuver le cahier des charges n° 2021-014 EXTRA relatif au marché "Accord-cadre fourniture de tarmac pour l'année 2021" établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 28.925,62 € hors TVA ou 35.000,00 €, 21% TVA comprise.

Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable et la dépense sera financée par emprunt via le crédit inscrit à l'article 42101/73360 du budget extraordinaire 2021 de la Ville de Chimay.

8. MARCHES PUBLICS – Déclassement des différents matériels de la Ville de Chimay. Approbation

Afin de récupérer de l'espace sur les différents sites de l'ancienne laiterie à Forges, le Collège propose au Conseil de déclasser avec son accord les matériels suivants :

- Une balayeuse RAVO ;
- Un tracteur Lamborghini 956DT ;
- Une faucheuse d'accotement ;
- Un tracteur Ursus ;
- Un châssis de remorque ;
- Un plateau Renault.

Le Collège Communal sera chargé de l'exécution de la présente décision.

9 – MARCHES PUBLICS – Fournitures scolaires pour les écoles communales de l'entité pour l'année 2021-2022. Approbation des conditions du marché

Le Collège invite le Conseil à approuver le cahier des charges n° 2021-016 ORDI relatif au marché "Fournitures scolaires pour les écoles communales de l'entité pour l'année 2021-2022" établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 28.099,17 € hors TVA ou 34.000,00 €, 21% TVA comprise.

Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable et la dépense sera financée par le crédit inscrit au budget ordinaire 2021 de la Ville de Chimay.

10 – MARCHES PUBLICS – Solution d'hébergement informatique pour la Ville de Chimay, la Régie Communale des Eaux ainsi que le CPAS de Chimay. Approbation des conditions du marché

Le Collège propose au Conseil d'approuver le cahier des charges n° 2021-003 EXTRA relatif au marché "Solution d'hébergement informatique et téléphonie IP pour la Ville de Chimay, la Régie Communale des Eaux ainsi que le CPAS de Chimay" établi par le Service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 107.438,01 € hors TVA ou 130.000 €, 21% TVA comprise, réparti comme suit :

- Le coût de l'installation s'élève à 15.206,61 € hors TVA ou 18.400,00 €, 21% TVA comprise ;
- L'abonnement annuel s'élève à 30.743,80 € hors TVA ou 37.200,00 €, 21% TVA comprise, soit 92.231,40 € ou 111.600,00 €, 21% TVA comprise pour trois ans.

Ce marché passera par la procédure négociée sans publication préalable et la dépense sera financée comme suit :

Installation :

- à l'article 104/724-53 du budget extraordinaire 2021 de la Ville de Chimay et financée par prélèvement et par subsides ;
- à l'article 6 du budget extraordinaire 2021 de la Régie Communale des Eaux et financée par prélèvement ;
- à l'article 137/96151.2021 du budget extraordinaire 2021 du Cpas de Chimay et financée par emprunt.

Abonnement :

- au budget ordinaire 2021, 2022 et 2023 de la Ville de Chimay, de la Régie Communale des Eaux et du CPAS de Chimay et financée par prélèvement.

La Ville de Chimay sera mandatée pour exécuter la procédure et pour intervenir, au nom du CPAS de Chimay, à l'attribution du marché.

11. URBANISME – PL 2017_1 BIS – Ouverture, création et équipement d'une voirie dans le cadre de la demande de permis d'urbanisation introduite par la SCRL SOGEPRO

Le premier projet qui consistait en la création d'une voirie et d'une placette ainsi que la réalisation de 21 lots à bâtir dont un lot à destination d'habitat collectif ayant fait l'objet d'un avis défavorable révisable émis par le Fonctionnaire délégué, un nouveau projet (dénommé 'BIS') a été déposé en date du 21/10/2020 pour la création de voirie et d'une division en 23 lots à bâtir. Le Conseil est invité à approuver les nouveaux plans de la demande d'urbanisation de la parcelle de terrain située à 6460 - CHIMAY, rue des Mésanges, actuellement cadastrée section D n°378 d, d'une contenance suivant cadastre de 1 ha 90 a 47 ca, tendant à son lotissement en 23 lots.

12. AFFAIRES GENERALES – Mesures de circulation diverses

Considérant la nécessité de règlementer le stationnement à la Rue de Noailles à 6460 Chimay ainsi que la vitesse à plusieurs endroits de l'entité de Chimay, le Collège propose au Conseil d'approuver l'interdiction de stationnement sur les 2 premières places du parking (côté gauche) de la rue de Noailles à 6460 Chimay et la modification de la limite de l'agglomération de 6460 Bailièvre à la Rue de la Croisade.

13. AFFAIRES GENERALES – Recrutement d'un Directeur Financier (H/F) à temps plein statutaire – arrêt des conditions d'accès à la fonction – Modification

La délibération du Conseil du 24/02/2021 visait l'initiation de la procédure pour pourvoir à la vacance du poste de Directeur financier n'ayant pas été totalement approuvée par la tutelle. Cette délibération doit être modifiée en son article 2 – 3) *Accès par promotion* avant d'être transmise au Gouvernement wallon pour approbation. Il revient au Conseil d'approuver cette modification.

14. AFFAIRES GENERALES – Rapport d’activités de la Commission Locale pour l’Energie pour 2020

Le CPAS ayant l’obligation d’adresser au Conseil communal un rapport d’activités faisant état du nombre de convocations émises au cours de l’année écoulée ainsi que les suites réservées, le Collège propose au Conseil de prendre connaissance du rapport d’activité de la Commission Locale pour l’Energie pour l’année 2020.

15. AFFAIRES GENERALES – Cimetière communal de Villers-la-Tour – désaffectation de fosses – prise de connaissance

Considérant la nécessité de réaménager le cimetière de Villers-la-Tour afin de récupérer de l’espace pour les inhumations, le Collège souhaite informer le Conseil de la délibération du Collège Communal du 17/03/2021 décidant de procéder à l’affichage individuel de plusieurs tombes et ce, pendant une durée d’un an à dater du 17/03/2021.

16. AFFAIRES GENERALES – Demande d’autorisation du Conseil communal quant à l’utilisation de la caméra ANPR

La zone de police de la Botte du Hainaut dispose d’un véhicule de service équipé d’une caméra ANPR (Active Number Plate Recognition), caméra qui peut également être présentée comme une caméra intelligente de reconnaissance automatique des plaques d’immatriculation. La zone Botha sollicite l’autorisation du Conseil communal afin de recourir à l’utilisation visible de cette caméra. Les finalités et modalités d’utilisation sont reprises dans la demande d’autorisation annexée au dossier. Il revient au Conseil d’autoriser cette demande.

17. AFFAIRES GENERALES – Nouveau régime d’aide aux communes en matière de bien-être animal

La Ville de Chimay étant concernée par la prolifération des chats errants sur son territoire, le Collège propose au Conseil d’approuver la désignation du Refuge du Beaussart afin qu’il charge un vétérinaire d’effectuer la castration des chats errants mâles, la stérilisation des chats femelles et les euthanasies des chats errants dont l’état de santé ne permet pas de les maintenir en vie en leur assurant des conditions optimales de bien-être animal. Cette désignation fait suite au nouveau régime d’aide en matière de bien-être animal qui a ouvert 2 périodes de subvention aux communes (la première du 15.10.2020 au 31.03.2021 et la deuxième du 01.04.2021 au 31.03.2022).

18. AFFAIRES GENERALES – Organe de consultation du bassin de mobilité du Hainaut (OCBM) – Désignation d’un représentant

Le Conseil est invité à approuver la désignation de l’Echevine en charge de la Mobilité, Madame Hélène Maufroid comme représentante de la Ville de Chimay pour les réunions de l’Organe de consultation du bassin de mobilité (OCBM) du Hainaut. L’OCBM est chargé d’émettre des recommandations en matière d’évolution de l’offre de transport en commun à l’échelle locale et de réfléchir aux enjeux de mobilité à une échelle pluricommunale.

19. ENSEIGNEMENT – Mise à disposition d’un espace de classe dans les bois communaux

Le Collège invite le Conseil à approuver la convention fixant les règles d’occupation à respecter par les écoles communales dans le cadre de « l’Ecole du Dehors » consistant en la mise à disposition d’un espace de classe dans les bois communaux afin de prodiguer, avec l’encadrement de Virelles-Nature, l’enseignement en pleine nature.

20. FINANCES – Fabriques d’églises

20.1 Compte 2020 fabrique d’église de Bourlers

La fabrique d’église Saint Michel à Bourlers a arrêté en séance du 05/03/2020 le compte de l’exercice 2020. Il appartient au Conseil d’approuver ce budget.

20.2 Compte 2020 Synode de l’Eglise Protestante de Chimay

L’Eglise Protestante de Chimay a arrêté en séance du 10/03/2021 le compte de l’exercice 2020. Il appartient au Conseil d’approuver ce budget.

20.3 Compte 2020 fabrique d’église Saint-Nicolas à Lompret

La fabrique d’église Saint Nicolas à Lompret a voté le budget de l’exercice 2020. Il appartient au Conseil d’approuver ce budget.